

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Poudres organiques

Code Eural	160305*
Code déchet	015077

DESCRIPTION

Poudres organiques en sac ou bigbag original, avec MSDS.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Point d'éclair : > 61 °C
- Teneur en chlore : < 2 %
- Teneur en soufre: < 3 %
- Pas de métaux lourds

Conditions générales :

- Pas de produits toxiques, carcinogènes, comburants ou inflammables
- Pas de contaminations telles que chiffons, bois, ...
- Pas de produits puants
- MSDS du produit est envoyé à Renewi

Conditions d'emballage :

- Les emballages sont en bon état